



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1729, RV-1730, RV-1732 ET RV-1733

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

#### **RÈGLEMENT RV-1729 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LAMPADAIRES DÉCORATIFS ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT**

Le règlement prévoit l'acquisition de lampadaires décoratifs. Un emprunt de 700 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 15 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1730 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET DE LEURS ACCESSOIRES POUR L'ANNÉE 2023 ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT**

Le règlement prévoit l'acquisition et la modernisation de véhicules, d'équipements municipaux et de leurs accessoires pour l'année 2023. Un emprunt de 848 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1732 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU BASSIN DE CONDENSEUR À L'ARÉNA ET UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement décrète des travaux de remplacement du bassin de condenseur à l'aréna. Un emprunt de 75 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1733 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DES TÊTES DE COMPRESSEURS À L'ARÉNA ET UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement décrète divers travaux de remplacement du système de refroidissement des têtes de compresseurs à l'aréna. Un emprunt de 55 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans.

#### **APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 27 au 30 mars 2023 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 avril 2023.

## **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau en prenant un rendez-vous au préalable au 450-435-1954 poste 225 et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 15 mai 2023.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2023.31